

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 août 2014

Le jeudi 21 août 2014 à 20h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BORDA MC - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - ITHURRY AM - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : ZAMORA MT à GARAT M.M. - ZAMORA P à SANSBERRO T. -

ABSENTS et EXCUSÉS : OTONDO P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Activités périscolaires: convention de prestation de services, recours à des bénévoles, recrutement d'un enseignant
- 4 - Création d'une garderie communale et fixation des tarifs
- 5 - Réalisation d'un audit financier
- 6 - Motion de soutien à l'Association des maires de France
- 7 - Question diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

MC Borda indique qu'elle n'a souvenir d'avoir utilisé le terme "usine à gaz" lors de la discussion sur la maison de retraite,

Le conseil décide de retirer ce terme et adopte à l'unanimité des présents le compte rendu.

3 - Activités périscolaires: convention de prestation de services, recours à des bénévoles, recrutement d'un enseignant

Le maire indique qu'après une rencontre avec les enseignants et la commission , le temps périscolaire sera mis en place 3 jours par semaine à compter de la rentrée 2014 comme suit :

Lundi, mardi et jeudi de 15 h 45 à 16 h 45.

Les enfants jusqu'au CP resteront à la garderie avec Monique.

Pour permettre de mettre en place ces activités périscolaires, il a été décidé :

- de conclure un convention de prestation de service avec l'association Bihotz qui assurera 1 heure d'activité (travaux manuels) tous les lundis au tarif horaire de 30 €,

- de recruter 5 bénévoles qui s'étaient portés candidats,
Mme ELGUE : pour une initiation à l'espagnol

Mme ETCHEVERRY- : cours de cuisine

Mr PIREZ : réflexion sur le monde (sous forme ludique)

Mme SCHWENDT- Mme GIRAULT : surveillance de l'étude dirigée

- de recruter un enseignant pour encadrer l'étude dirigée du jeudi . C'est Mme CARRICART Nathalie, directrice de l'école, qui s'occupera de cette dernière et touchera une indemnité en fonction de son grade fixé actuellement à 21.82 € de l'heure.

Lors du débat, il a été précisé :

- que le recours à un animateur titulaire du BAFA n'est obligatoire que dans le cadre d'un projet éducatif territorial et que la commune n'a pas souhaité entrer dans le système très contraignant lié à un partenariat avec la CAF.

- que les enfants de maternelle seront pris en charge en garderie gratuitement pendant le temps des activités périscolaires.

- que le coût de ces activités périscolaires est estimé à 1700 € pour le premier trimestre.

A la question posée de l'installation de l'euskara, il est précisé que la commission a sollicité Mme Carricart afin qu'elle propose un atelier. Elle y a répondu favorablement et le mettra en place en novembre.

Les activités du lundi et mardi seront assurées à la cantine (afin d'éviter les problèmes de mise en place sur les classes), l'étude dirigée du jeudi à l'école.

Mme Anne-Marie AGUERRE y participera les lundi et mardi afin que les enfants soient avec une personne qu'ils connaissent déjà et qu'elle assure les trajets école cantine.

Le taux d'encadrement est de 2 personnes pour 25 enfants.

En ce qui concerne l'application de la réforme, le maire précise que les écoles publiques et les ikastolas ont fait le choix d'appliquer la réforme et que l'école privée n'a pas fait ce choix pour cette année.

A la question posée d'un changement de comportement des parents suite à la mise en place de ces activités, Mme Echeverria indique que les effectifs de l'école publique restent stables à 35 enfants et MM Garat indique que l'argument qui pourra favoriser l'école publique est certainement le bilinguisme.

Adopté à l'unanimité des présents.

4 - Création d'une garderie communale et fixation des tarifs

Le maire explique que le service de garderie périscolaire jusque là assuré par l'association des parents d'élèves devient difficile à gérer par des bénévoles.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il propose de créer un service communal de garderie qui fonctionnera :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 8h50 et de 15h45 à 18h00,
- le mercredi de 7h45 à 9h05.

Ce service sera assuré par un agent communal dans les locaux de l'école publique le lundi, mardi, mercredi et vendredi et pour partie dans la salle de cantine attenante au trinquet le jeudi.

Il propose au conseil de reconduire les tarifs pratiqués jusque là par l'association gestionnaire,

	Abonnement Mensuel			Présence occasionnelle
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Journée (matin et soir)	15.00 €	25.00 €	30.00 €	2.00 €
1/2 journée (matin ou soir)	10.00 €	18.00 €	22.00 €	

Le tarif mensuel s'appliquera dès le 8ème jour de présence dans le mois.

Le tarif occasionnel s'applique que l'enfant soit présent à la journée ou à la demi-journée.

Le tarif est applicable dès le moment où l'enfant est confié à l'agent communal et ce quelque soit le temps de présence.

Adopté à l'unanimité.

5 - Réalisation d'un audit financier

La commune souhaite effectuer un audit financier . Pour ce faire, elle s'est mise en relation le centre de gestion (service intercommunal) qui propose ce service.

Une proposition a été faite comme suit : audit de l'année 2011 à ce jour

Le tarif de la prestation est de : 1368 €

C'et audit permettra d'obtenir un état des lieux et de connaître les marges de manoeuvre dont disposera la commune pour mener à bien les opérations envisagées.

L'audit sera présenté au conseil par l'organisme qui l'aura effectué.

Adopté à l'unanimité des présents.

6 - Motion de soutien à l'Association des maires de France

Le maire propose d'adopter une motion afin de manifester contre la diminution des subventions accordées par l'état. (11 millions en 2015, à partir de 2016 on parle de 20 millions de subvention en moins) (au niveau national).

Adopté à l'unanimité.

7 - Question diverses

Compte rendu décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

Le conseil municipal en prend acte.

Désistement d'un acheteur sur un des 2 lots en vente sur le chemin de Xurxurieta :

Le maire informe l'assemblée du désistement de Melle Berrouet et indique qu'une information sera faite auprès des Zuraidar par voie postale.

Terres agricoles de Larraldia :

Les foins n'ont pas été fait car Mme Etchehandy ne signe pas les mutations parcellaires.

Mme Etchehandy a été reçue en mairie avec ses 3 neveux et nièces.

A l'issue de cette réunion, la municipalité lui a proposé :

- une place en maison de retraite,
- de réaliser des travaux sur le logement qu'elle occupe et qu'elle n'a jamais voulu quitter pour réintégrer le logement qui avait été entièrement rénové pour les époux Etchehandy.

- un appartement actuellement libre à la mairie.

Elle n'a donné aucune suite à la lettre, ni aux propositions.

Commande de tables supplémentaires pour les séances du conseil municipal :

Des tables seront commandées pour les séances du conseil municipal

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BORDA MC - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P -

ITHURRY AM - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M -

UHARRIZ JP -